

Détecteur de fumée

Un détecteur de fumée peut vous sauver la vie !

La fumée est plus dangereuse que le feu !

Lors d'un incendie, ce n'est pas le feu qui est le plus dangereux. La fumée contient un gaz incolore et inodore, le monoxyde de carbone, qui vous plonge dans un profond sommeil. Étant donné que beaucoup d'oxygène est consommé pendant un incendie et qu'il y a souvent un dégagement de gaz toxiques, les victimes étouffent le plus souvent avant que les flammes ne les atteignent.

Pour de plus amples informations à propos du déclenchement et des causes des incendies, [cliquez ici](#).



FUMÉE

- Beaucoup plus dangereuse que le feu
- Vous êtes désorienté !
- Asphyxie

Un détecteur de fumée - des vies sauvées



Le détecteur de fumée :

- Des statistiques britanniques révèlent qu'un détecteur de fumée ne vous sauve pas seulement la vie, il limite aussi l'ampleur de l'incendie.
- Grâce à un détecteur de fumée, 68% des incendies sont limités au foyer d'incendie même ; en l'absence d'un tel détecteur, ce n'est le cas que dans 41% des débuts d'incendies.
- Dans 98% des cas, un détecteur de fumée limite l'incendie à la pièce où il se déclare, contre 90 % en l'absence d'un détecteur.



Le détecteur de fumée :

- sauve des vies
- 70% de morts en moins !

Détecteur de fumée optique



En achetant un détecteur de fumée, vérifiez les points ci-dessous :

- un voyant doit indiquer quand la batterie est presque plate
- un bouton-test permet de vérifier régulièrement le fonctionnement
- un signal sonore très puissant de 85 dB au moins
- certifié CE
- certification BOSEC

La plupart des détecteurs de fumée optiques sont équipés d'une batterie au lithium d'une durée de vie de 1, 5 ou 10 ans et sont garantis pendant 5 ans.



Le détecteur de fumée, votre ange gardien en cas d'incendie

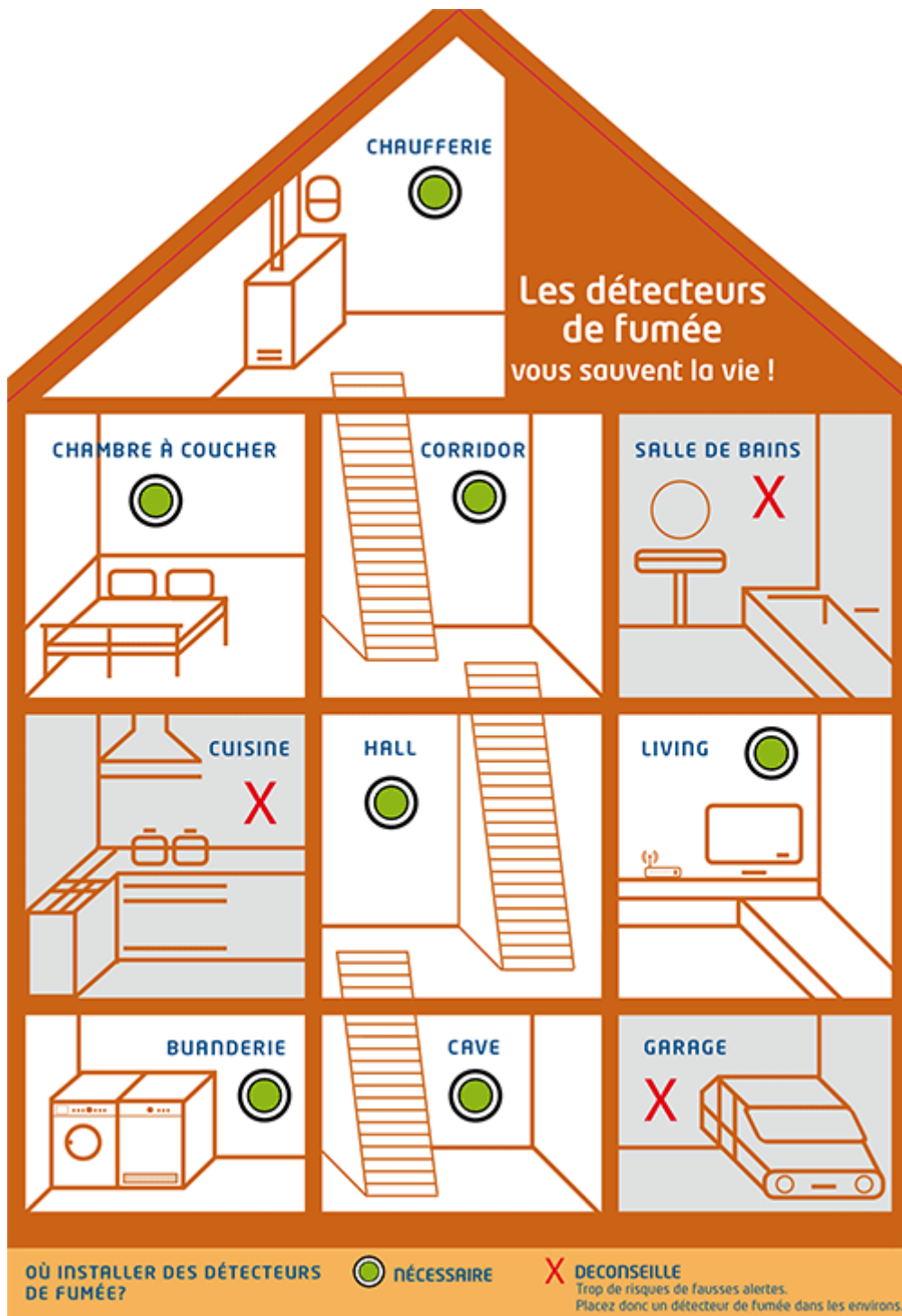
Où ?

Pour une sécurité minimale, un détecteur de fumée doit être placé à chaque étage, de préférence dans la cage d'escalier. Par ailleurs, une telle installation est également prévue dans la législation des Régions où un placement obligatoire est en vigueur. Plus d'informations à ce sujet dans la rubrique « législation »



Installation :

- au plafond
- à chaque étage
- près des chambres à coucher



ASTUCE

-
-

À tester régulièrement !

Entretien

- Lorsque la batterie est presque plate, le détecteur émet un signal. Remplacez les batteries à temps !
- Nettoyez le détecteur de fumée 1 x par mois avec la brosse douce de l'aspirateur.
- Testez votre détecteur de fumée au moins une fois par mois en appuyant sur le bouton-test. Si vous entendez un signal, il fonctionne bien ; si vous n'entendez rien, remplacez les batteries ou l'ensemble de l'appareil.



À tester régulièrement !

- 1 x par mois
- remplacer les batteries à temps



-
-

Législation

Toute information sur [la réglementation relative à l'installation des détecteurs de fumée](#).

| Réglementation | | |
|------------------------------|------------------------------------|--|
| Région de Bruxelles-Capitale | Location | Détecteur de fumée optique & pile lithium : +5 ans |
| Région flamande | Nouvelle construction & rénovation | Détecteur de fumée optique & pile lithium : 10 ans |
| Région wallonne | Toute habitation | Détecteur de fumée optique & pile lithium : +5 ans |



Législation :

- Obligatoire en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles
- Détecteur de fumée optique

Quel détecteur de fumée devez-vous choisir ?

Les détecteurs de fumée à installer peuvent différer d'une région à l'autre en fonction de la législation

| Objet de la réglementation | Région de Bruxelles-Capitale | Wallonie | Flandre |
|--|---|---|-------------------------------|
| Référence de la réglementation | 15 avril 2004, parution au Moniteur belge du 5 mai 2004 + erratum du 11 juin 2004 | 21 octobre 2004, M.B. 10 novembre 2004 | 7 mai 2004, MB 28 juin 2004 |
| Type de détecteur de fumée | Optique* | Optique* | |
| Certification du détecteur de fumée | Par Bosec ou par un organisme européen agréé similaire | Par Bosec** ou par un organisme européen agréé similaire | |
| Alimentation électrique des détecteurs de fumée | Batterie d'une durée de vie supérieure à 5 ans Ou raccordés au circuit électrique, avec batterie de secours | Batterie Installations électriques récentes : si 4 détecteurs de fumée ou plus sont nécessaires, ils doivent être raccordés au circuit électrique (avec batterie de secours) ou faire partie d'une centrale de détection des incendies | |
| Garantie du fabricant du détecteur de fumée | - | Minimum 5 ans | - |
| Nombre de détecteurs de fumée à installer | Un dans chaque pièce que les gens doivent traverser pour rejoindre la porte extérieure de l'habitation (= la porte par laquelle les gens devraient être évacués en cas d'alerte) | Au minimum un par étage où il y a au moins une "pièce d'habitation". Au minimum deux par étage dont la superficie excède 80 m ² . | Au moins un par habitation |
| Installation des détecteurs de fumée (par celui qui loue le logement) | - Le plus possible au milieu du plafond - À plus de 30 cm des bords et des coins du plafond - Ou sur les murs dans la zone située entre 15 et 30 cm du plafond et à 30 cm des coins | Conformément aux normes ou aux instructions du fabricant | construction et la rénovation |

(*) Le terme photoélectrique apparaît également ; les détecteurs de fumée de type ionique ne satisfont pas à la

